



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen
Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées
Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate**

Secrétariat, Domaine de Changins
CP 1012, CH-1260 Nyon 1
Tél. 022 363 47 01, fax 022 363 46 90
e-mail: info@cpc-skek.ch
www.cpc-skek.ch

SKEK-CPC Coordinateur « arbres fruitiers »
Hanspeter Kreis, Bernhauserstrasse 35
CH-8588 Zihlschlacht
Tel. 079 357 84 58 Fax 071 424 22 29
e-mail: skek@kreplant.ch

Check-list feu bactérien dans les collections PAN

Mesures de précautions:

- ▶▶ Avoir à disposition un produit de désinfection pour les mains (p.ex. Sterilium)
- ▶▶ Avoir à disposition un produit de désinfection pour les outils (p.ex. Gygasept)
- ▶▶ consulter et suivre l'évolution de l'infection dans la commune de domicile sur le site www.feubacterien.ch

En cas de soupçon de feu bactérien:

- ▶▶ Annoncer à l'OFAG selon les procédures décrites à l'annexe.
- ▶▶ Annoncer au coordinateur arbres fruitiers HP. Kreis (skek@kreplant.ch)
(en cas d'absence : info@cpc-skek.ch)
- ▶▶ Annoncer à l'organe cantonal de contrôle de la protection des plantes

Enregistrement des cas de feu bactérien:

- ▶▶ Marquer chaque plante présentant des symptômes
- ▶▶ Etablir une liste des arbres attaqués et la faire parvenir chaque semaine au coordinateur avec les mises à jour.
- ▶▶ Notifier dans la liste l'évolution des symptômes (présence de fente ou arbre mort)

Le coordinateur se tient à votre disposition. Il est en contact permanent avec l'OFAG afin de chercher dans la base de données nationale le duplicata. Si celui-ci est également détruit, une mesure de sauvetage exceptionnelle sera mise en place.

- ▶▶ La destruction définitive de la plante doit être exécutée seulement après consultation avec le coordinateur arbres fruitiers (CPC) et le coordinateur PAN (OFAG)

Hanspeter Kreis
Obstkoordinator der SKEK